

Écoles supérieures d'art territoriales : revoir la gouvernance et les financements (rapport Oudart)



École nationale supérieure d'art de Bourges

Paris - Article n°302746 - Publié le 11/10/2023 à 11:45

- Revoir la gouvernance des EPCC (établissements publics de coopération culturelle) « au cas par cas, en impliquant davantage les régions et les intercommunalités et en enrichissant le processus d'accréditation » ;
- établir la cartographie de l'ensemble de l'offre de formation artistique publique et privée et réaliser un tableau de bord de la santé financière des établissements ;
- « objectiver la dépense publique de l'État, notamment par étudiant, et corriger au besoin les écarts injustifiés hérités de l'histoire ;
- mieux valoriser les écoles en imaginant des temps et des modes de communications adaptés ».

Telles sont les préconisations de Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée, dans son rapport relatif aux écoles supérieures d'art territoriales remis à la ministre de la culture, Rima Abdul Malak, indique le ministère le 09/10/2023.

Ce rapport avait été commandé en mars 2023 « dans un contexte de grande tension au sein des écoles territoriales d'art ». « Plus de 150 personnes » ont été auditionnées dans le cadre de ce travail réalisé de mai à septembre 2023.

Plutôt que des solutions, Pierre Oudart prône « une méthodologie de conduite possible de la politique publique, partagée par l'État, les collectivités et les écoles dans l'ensemble de leur composante ». L'objectif étant que ces éléments assemblés puissent devenir « une feuille de route conduisant à la définition d'une stratégie territoriale puis nationale dans des démarches résolument ascendantes et en réseau ».

[Poursuivre la lecture sur le site](#)

Les préconisations de Pierre Oudart

« Clarifier l'épineux problème du financement »

1/5

- Distinguer le financement de la masse salariale et plus largement de « l'ordre de marche » dans le partenariat financier ;
- Engager une concertation interministérielle « vigoureuse » avec le ministère chargé des collectivités territoriales sur :
 - « Un coup de pouce » sur la « dotation globale de fonctionnement » des collectivités et de leurs groupements qui financent des EPCC ESAD-T ;
 - La revalorisation des cadres d'emploi de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.
- Objectiver l'apport financier de l'État pour le rendre plus équitable ;
- Confier aux préfets une mission de « bons-offices » pour « élargir le tour de table des financeurs ».

« Réviser les statuts des établissements publics »

2/5

- Augmenter le nombre des membres ;
- Fixer à cinq ans le premier mandat de la directrice ou du directeur ;
- Faire mention dans les statuts des apports en nature et en industrie ;
- Mettre en place un contrat d'accréditation.

« Définir et mettre en œuvre un pilotage territorialisé des enseignements artistiques »

3/5

- Créer, animer et activer les plateformes régionales des enseignements supérieurs artistiques ;
- Aller vers une cartographie « raisonnée » de l'offre territorialisée de formations ;
- Établir un tableau de bord plus précis des constantes des établissements et les surveiller ;
- Outiller le Hcéres pour son évaluation des établissements ;
- Revoir la structuration de certains établissements ;
- Clarifier la place et le rôle de l'ANdÉA.

« Donner une meilleure visibilité aux écoles et les valoriser »

4/5

- Engager un travail historique sur les écoles supérieures d'art au 20^e et 21^e siècles ;
- Imaginer une manifestation récurrente, par exemple biennale, consacrée aux écoles d'art en France.

« Pour aller plus loin... »

5/5

- Engager un travail législatif et réglementaire ;
- Clarifier par la loi les compétences respectives et partagées des collectivités et de l'État ;
- Refondre « en profondeur » les maquettes des enseignements et des diplômes ;
- Aligner une palette de certifications complémentaires à la formation artistique et développer « résolument » l'alternance et la formation continue.

« Un désintérêt relatif pour les écoles d'art » depuis le 19^e siècle

Pierre Oudart fait état d'une situation « qui n'est pas nouvelle et ne saurait être imputée à telle ou tel ministre, gouvernement, élu(e), directrice ou directeur ». Il fait remonter dès le 19^e siècle « le désintérêt relatif pour les écoles d'art en France ». Des commentateurs déploraient alors qu'elles soient moins soutenues qu'en Allemagne ou en Angleterre.

Il évoque également la situation économique et sociale des artistes plasticiennes et plasticiens qui, « pour la très grande majorité (...) vivent dans la précarité », renvoyant à l'étude statistique « Artistes plasticiens : de l'école

au marché », réalisée par Frédérique Patureau et Jérémie Sinigaglia, et publiée par le ministère de la Culture - DEPS et Sciences Po en 2020.

Il évoque enfin « une période complexe tant socialement que financièrement », estimant que « rien n'est cependant inéluctable ».

Le réseau des écoles supérieures d'art territoriales comprend 33 établissements délivrant des diplômes donnant grade universitaire en art et en design. Ils constituaient des régies municipales créées à l'initiative des collectivités locales avant de devenir, « pour la quasi-totalité », des EPCC en 2011. Ils restent malgré tout financés « très majoritairement » par les collectivités.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ministère de la Culture

Catégorie : État / Agences d'État

3 rue de Valois

75001 Paris France

Général

Date de création	1959
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris (siège)
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Accès à la culture ;• médias et communication ;• politiques culturelles transversales ;• rayonnement de la culture.
Ministre	Rima Abdul-Malak (depuis le 20/05/2022)

[Consulter la fiche sur le site](#)

Fiche n° 5166, créée le 20/06/2017 à 10:23

Sur le web

[Le rapport rendu par Pierre Oudart](#)

À lire aussi



[Écoles d'art territoriales : « 2M€ supplémentaires » débloqués par le ministère de la culture](#)

« Je débloque une enveloppe de 2M€ de crédits supplémentaires pour faire progresser la part de l'État dans le budget [des 33 écoles supérieures d'art t...



[Écoles territoriales d'art : courrier des présidents à R. Abdul-Malak « sur la situation dramatique »](#)

« Nous alertons depuis des mois les autorités sur la situation dramatique des 35 établissements territoriaux d'enseignement supérieur de l'art et du de...